

## Règlement concours nouvelles 2025-2026

1. Le thème est le suivant : chaque nouvelle doit débuter par un des incipits suivants (en italique gras), tirés des trois romans Adulte les plus empruntés sur le réseau des médiathèques de Bron l'année précédent le concours :

***Mai 1980***

*Ilaria ou La conquête de la désobéissance*, Gabriella Zalapi

***Ils sont trente-deux.***

Jean-Baptiste Andrea, *Veiller sur elle*

***Stella s'était précipitée dans le jardin.***

Gaël Faye, *Jacaranda*

2. Ce concours est gratuit et ouvert aux Brondillants âgés de 16 ans et plus, usagers du réseau des médiathèques de la ville de Bron et personnes exerçant leur activité à Bron, à l'exclusion des membres du jury. Les auteurs âgés de moins de 18 ans au 01/03/2026 – date limite de dépôt des textes – devront fournir une autorisation parentale de participation.

3. Les textes doivent être écrits en français.

Les textes ne devront comporter aucun propos :

- à caractère raciste, sexiste, pornographique, homophobe ou discriminant,
- à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales,
- constituant une contrefaçon d'un droit à la propriété intellectuelle,
- contraire à la législation ou à la réglementation française.

Les textes traitant de religion ou de politique ne seront pas pris en compte.

4. La participation au concours est limitée à 1 texte par personne. Un bulletin de participation complété doit accompagner chaque texte soumis.

5. Les textes ne doivent pas excéder 1500 mots et doivent être soumis au format PDF en utilisant la police Times New Roman taille 12, interligne 1,5.

6. Les participants s'engagent à ne pas plagier ou utiliser l'Intelligence Artificielle.

7. La date limite de dépôt des manuscrits est fixée au 01/03/2026 et ceux-ci doivent être envoyés par mail à [culture-mediation@ville-bron.fr](mailto:culture-mediation@ville-bron.fr), accompagnés du bulletin d'inscription complété et signé (téléchargeable sur notre site internet : <https://culture-mediathèques.ville-bron.fr>).

8. Un mail de confirmation de réception du manuscrit sera envoyé à chaque participant.

9. Tout texte ne respectant pas les consignes mentionnées ici ne sera pas étudié.

10. Les auteurs cèdent tous les droits afférents au réseau des médiathèques de la ville de Bron, les œuvres pourront être publiées dans un recueil ou sur son site internet. Le réseau des médiathèques de Bron s'engage à ne faire aucune exploitation commerciale ni usage à but lucratif des nouvelles inscrites au concours.

11. Une cérémonie de remise des prix sera organisée à la médiathèque Jean-Prévost le 30/05/2026 à l'occasion d'un événement littéraire.

12. Un recueil de nouvelles sera publié incluant les textes lauréats ainsi qu'une sélection parmi les textes reçus. Il sera remis à chacun des 3 auteurs lauréats et disponible dans les médiathèques du réseau.

Un prix sera attribué aux lauréats :

- 1<sup>er</sup> prix - Un bon d'achat d'une valeur de 50 €
- 2<sup>e</sup> prix - Un bon d'achat d'une valeur de 30 €
- 3<sup>e</sup> prix - Un bon d'achat d'une valeur de 30 €

13. La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement et des décisions du jury. L'organisation se réserve aussi le droit d'annuler le concours faute de participations suffisantes ou en cas de force majeure.